RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Title - Sujet WALK THROUGH METAL DETECTORS	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-142579/B	**Amendment No. - N° modif.** 003
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-142579	**Date** 2014-09-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$PV-938-65627	
File No. - N° de dossier pv938.21120-142579	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à 02:00 PM** **on - le 2014-10-10**	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy, Paul	**Buyer Id - Id de l'acheteur** pv938
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6919 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (819) 956-6919
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Cette modification à la solicitation sert à afficher les questions et réponses reçues jusqu'au 19 septembre 2014

Q.1

Demande de propositions (DP), partie 6, section 2, page 10 - L'installation et la formation doivent être incluses dans le prix. –Veuillez fournir des détails au sujet des besoins en matière de formation. La formation à l'intention des opérateurs et des responsables de l'entretien sont-elles nécessaires toutes les deux dans les 25 établissements? Puisque les unités à installer ne sont pas compliquées, ce qui nécessiterait la prestation des deux formations, ces dernières peuvent-elles être combinées en un seul cours?

R.1

Aucune formation offerte par un formateur n'est nécessaire, il suffit de transmettre le contenu de la formation.

Contenu	Transmettre à
Trousse de formation bilingue à l'intention des opérateurs (Annexe A 1.4/3.2)	Chargé de projet (Annexe A 3.3) Direction de l'apprentissage et du perfectionnement à l'AC du SCC (Annexe A 3.4) Gestionnaire correctionnel, Opérations (GCO), ou directeur adjoint, Opérations (DAO), dans tous les établissements (Annexe A 3.6)
Manuel de formation technique bilingue (Annexe A 1.5/3.2) (appelé souvent manuel d'entretien)	Chargé de projet (Annexe A 3.3) Direction de l'apprentissage et du perfectionnement à l'AC du SCC (Annexe A 3.4) Entrepreneur national chargé de l'entretien dans tous les établissements (Annexe A 3.5)
Trousse de formation technique bilingue (Annexe A 1.6/3.2) (appelée souvent trousse de formation sur l'entretien)	Chargé de projet (Annexe A 3.3) Direction de l'apprentissage et du perfectionnement à l'AC du SCC (Annexe A 3.4)
Mises à jour des documents susmentionnés pendant la durée du contrat (Annexe A 3.3/3.4)	Chargé de projet (Annexe A 3.3) Direction de l'apprentissage et du perfectionnement à l'AC du SCC (Annexe A 3.4)

Q.2

DP, Annexe A, paragraphes 2.9.2 et 2.9.4 – Instructions pour la formation de l'opérateur (pour 2.9.2) et manuel de formation technique (pour 2.9.4), et bande vidéo ou CD-ROM (DVD est acceptable); - Veuillez décrire plus en détail le besoin d'une bande vidéo ou d'un CD-ROM. Le gouvernement envisagerait-il une formation assistée par ordinateur au lieu d'une formation donnée par un formateur?

R.2.

La norme NIJ 0601.02, section 2.9.2, mentionne un guide d'utilisateur des détecteurs de métal portatifs et des portiques de détection de métal (NIJ Guide 600-00). Il comprend le contenu recommandé pour le cours de formation sur le dépistage initial. L'entrepreneur peut adapter le contenu à l'environnement particulier du SCC et l'offrir sous forme d'une formation assistée par ordinateur ou d'une bande vidéo, ou

au moyen d'un autre médium. Afin de répondre à cette exigence, la livraison du contenu comprend la livraison du contenu complet au SCC, et non pas l'affichage sur un site Web hébergé par l'entrepreneur ou l'équivalent. La formation assistée par ordinateur peut être fournie sur un CD-ROM ou un DVD.

Q.3

DP, Annexe A, paragraphe 3.2 – Tous les documents, y compris les instructions d'utilisation, les manuels, les bandes vidéo, les CD-ROM et les DVD, doivent être fournis en français et en anglais – traduire « tous les documents » fera augmenter les coûts de manière importante. Veuillez confirmer cette exigence. Nous proposons de traduire les documents uniquement pour les établissements qui ont besoin des deux versions, française et anglaise.

R.3

Tous les documents de formation qui font partie de l'annexe A 3.2, peuvent être fournis en format électronique. Tous les documents de formation doivent être fournis en français et en anglais.

Q.4

DP, partie 6, section 2, page 10 – L'installation et la formation doivent être incluses dans le prix. – Veuillez préciser si un traducteur sur place sera nécessaire dans un ou l'autre établissement, ou si le SCC peut demander à un employé bilingue de s'acquitter de cette tâche pour réduire les coûts.

R.4

Le SCC ne fournira aucun soutien à la traduction de la formation. Voir la réponse 1 pour la formation sur place.

Q.5

DP, Annexe A, paragraphes 3.3 et 3.4 – On demande que tous les documents soient remis au chargé de projet et à la Direction de l'apprentissage et du perfectionnement à l'AC – Veuillez confirmer que « tous les documents » doivent être remis aux deux destinataires. Est-ce que ce sera au lieu ou en plus de la documentation standard qui accompagne chaque unité?

R.5

Une copie de tous les documents doit être remise aux destinataires identifiés aux paragraphes 3.3 et 3.4. Voir la réponse 1 concernant la livraison de la documentation.

Q.6

DP, Annexe A, paragraphe 3.4 – Tous les « documents techniques existants » doivent être remis à l'entrepreneur national chargé de l'entretien dans tous les établissements. – Veuillez préciser quels autres documents, mis à part le manuel d'utilisation, sont visés par cette exigence. Est-ce que ce sera au lieu ou en plus du manuel d'utilisation qui accompagne chaque unité?

R.6

Selon le paragraphe 3.5, tous les documents techniques existants doivent être remis à l'entrepreneur national chargé de l'entretien dans tous les établissements. Les documents techniques auxquels on fait

référence renvoient aux paragraphes 2.9.3 et 2.9.4 de la norme NIJ 0601.02. Chaque établissement doit posséder au moins une copie des documents techniques. Voir la réponse 1 concernant la livraison de la documentation.

Q.7.

DP, Annexe A, paragraphe 3.5 - Tous les « documents techniques existants » doivent être remis au gestionnaire correctionnel, Opérations, ou son équivalent (directeur adjoint, Opérations, dans les établissements à sécurité minimale) dans tous les établissements.- Veuillez préciser quels autres documents, mis à part le manuel d'utilisation, sont visés par cette exigence. Est-ce que ce sera au lieu ou en plus du manuel d'utilisation qui accompagne chaque unité?

R.7.

Selon le paragraphe 3.6, les documents existants à l'intention de l'utilisateur doivent être remis au gestionnaire correctionnel, Opérations, ou son équivalent (directeur adjoint, Opérations, dans les établissements à sécurité minimale) dans tous les établissements. Les documents techniques auxquels on fait référence renvoient au paragraphe 2.9.2 de la norme NIJ 0601.02. Chaque établissement doit posséder au moins une copie des documents techniques. Voir la réponse 1 concernant la livraison de la documentation.

Q.8.

DP, partie 3, paragraphe 1.1 - La livraison est requise dans un délai de vingt-quatre (24) mois après la date d'attribution du contrat.- Veuillez confirmer le délai de vingt-quatre (24) mois et préciser s'il s'applique à la livraison de la 25^{e} unité. Autrement dit, s'agit-il de toute la durée d'exécution du contrat?

R.8.

Les 25 unités doivent être installées et fonctionnelles, et les documents de formation fournis, dans un délai de vingt-quatre (24) mois après la date d'attribution du contrat. La livraison sera coordonnée avec chaque établissement qui figure sur la liste et il sera acceptable d'exécuter les tâches du projet dans un délai beaucoup plus court.

Q.9

DP, Annexe A – Les spécifications techniques ne semblent s'appliquer qu'à la norme NIJ 0601.02. La section 3, Exigences supplémentaires, porte principalement sur les documents et l'étiquetage. - Veuillez indiquer s'il y a une liste plus détaillée des spécifications auxquelles les unités proposées doivent satisfaire, ou bien si l'évaluation de l'unité repose entièrement sur les exigences de cette section.

R.9.

L'équipement doit être certifié par le fabricant comme conforme à la norme NIJ 0601.02, à l'exception des exclusions énumérées aux paragraphes 2.1 à 2.8 à l'annexe A. Les options définies fournissent des explications des spécification, s'il y a lieu. P. ex., selon le paragraphe 2.2.1,Tension d'alimentation nominale, de la norme NIJ 0601.02, le détecteur devrait fonctionner avec des tensions de ligne disponibles. L'option définie précise que la tension nominale disponible est de 120 VCA/60Hz. De même, selon le paragraphe 2.5.2.2, Résistance à la pression, de la norme NIJ 0601.02, le détecteur devrait être fixé solidement... Le détecteur doit être fixé solidement à l'installation.

Tout autre termes et conditions demeurent les mêmes